Image not found or type unknown

Droit suite à démission

Par **Abeille**, le **19/07/2014** à **22:40**

Bonjour,
J'ai démissionné et quitté mon poste de travail d'agent technique, il y aura bientôt un an (09/08/2013), suite à une insulte qui m'a été faite par un agent de maîtrise principale (alors que j'avais voulu rendre service aux Agents Techniques).
Ce n'était pas la première fois qu'il se montrait désagréable verbalement à mon égard.Je travaillais en tant que contractuelle,j'aurais dû être titularisée en décembre 2013.
Le Maire ne m'a pas convoquée, il partait en congés le jour même ; il n'y a pas eu de confrontation, ni de "réunion" avec les Conseillers présents.
Je suis actuellement sans indemnité de chômage, ne peux prétendre au DIF, du faîte de ma démission. Puis-je encore avoir une possibilité d'obtenir gain de cause, consciente de ma précipitation, mais je me sortais lentement d'une dépression, je ne voulais pas y sombrer à nouveau.
Effectivement, j'ai scié la branche sur laquelle j'étais assise.
Vous remerciant par avance, si vous pouviez m'aider ? Je m'étais rapprochée d'un syndicat, qui m'a laissé entendre que l'on ne pouvais rien faire...

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés